Garantie pour la Suisse:

Cet article de la marque Soluna a été conçu en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle de qualité exigeant.

HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (ci-après la Garante), garantit la qualité de l'article de protection solaire à l'intérieur de la marque Soluna conformément aux dispositions suivantes.

1. Durée de garantie

La durée de garantie est de 8 ans. La garantie débute à la date d'achat. À des fins de preuve, nous vous prions de conserver l'original du ticket de caisse ou de la quittance.

2. Étendue de la garantie

La garantie est valable exclusivement pour les erreurs de fabrication ou de matériel des éléments de construction métalliques pour l'ouverture, la fermeture et la rotation (la solidité mécanique de stytème d'enroulage / entraînement à traction à chaîne). La garantie n'est valable qu'en cas d'utilisation [conforme] [et d'un traitement et entretien correct] de l'article dans le cadre privé.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de:

- montage défectueux,
- manipulation ou utilisation incorrecte,
- nettoyage incorrect ou insuffisant,
- action violente ou dommages intentionnels

La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. Prestations de la garantie

Pendant la durée de la garantie, la Garante examine l'article défectueux afin de déterminer s'il s'agit d'un cas de garantie. S'il s'agit d'un cas de garantie, la Garante répare ou échange l'article à ses propres frais. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est autorisée à le remplacer par un produit semblable [et de même valeur]. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la Garante. Il n'existe pas de droit à bénéficier d'un article de remplacement durant la réparation.

La décision entre les prestations de garantie (réparation ou échange) est prise librement par la Garante. Il n'existe pas de droit à une certaine prestation de garantie ou au remboursement du prix d'achat.

4. Revendication de la garantie

Pour revendiquer la garantie, nous vous prions de vous adresser au service clientèle/après-vente du HORNBACH-Baumarkt le plus proche. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch.

Afin de convenir de l'envoi, respectivement de la collecte de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail suivante: service@hornbach.ch.

La revendication de la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'article défectueux ainsi que de l'original du ticket de caisse ou de la quittance.

5. Droits garantis par la loi

Vos droits légaux à la responsabilité du fait des produits ne sont pas limités par la présente garantie.